



Résolution 838 (1985)¹

Famine en Afrique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Bouleversée par la tragique pénurie alimentaire qui frappe des populations entières dans plusieurs Etats d'Afrique et menace de mort des millions de personnes ;
2. Convaincue de l'impérieuse nécessité pour les Etats de l'Europe démocratique de manifester une solidarité immédiate et efficace avec ces populations en mobilisant toute leur énergie en vue de l'organisation concertée de l'aide alimentaire ;
3. Rappelant les mesures concrètes recommandées au paragraphe 8 de la Déclaration de Lisbonne, ainsi que les travaux effectués par sa commission de l'agriculture en faveur de l'aide alimentaire et du développement agricole dans le tiers monde ;
4. Se félicitant du récent rapport du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) qui démontre qu'il est inexact de prétendre que les contribuables des pays développés rejettent la politique d'aide, et cela malgré la durée de la récession ;
5. Prenant acte de l'effort considérable que déploie dans ce domaine la Communauté économique européenne, et appuyant l'initiative prise à Dublin par le Conseil européen d'accroître l'aide alimentaire de la Communauté et de ses membres à l'Afrique pour la porter à 1,2 million de tonnes de céréales d'ici à la prochain moisson, ainsi que son appel aux autres pays donateurs de consentir un effort équivalent afin que soient couverts les besoins estimés à 2 millions de tonnes ;
6. Consciente que l'aide alimentaire urgente ne peut s'attaquer qu'aux effets de la situation actuelle, et qu'il est nécessaire à moyen et à long terme, d'en éliminer les causes ;
7. Préoccupée, à cet égard, par les effets conjugués en Afrique de la baisse constante de la production alimentaire au cours de la dernière décennie, de la dégradation de l'environnement et des conditions climatiques, ainsi que de l'expansion démographique incessante ;
8. Soulignant le rôle important joué par les organisations non gouvernementales, nationales et internationales, qui ont su à plusieurs occasions susciter la participation active des populations locales à l'aide à l'Afrique et à la lutte pour son développement continu,
9. Appuie le programme d'action de la Banque mondiale pour un développement soutenu à long terme, en particulier pour la production agricole et alimentaire, et les propositions de la Banque visant à l'institution d'une facilité spéciale pour le financement des programmes de réforme des nations africaines, déjà largement soutenue lors de la réunion du Comité d'aide au développement de décembre 1984 ;

1. Discussion par l'Assemblée le 31 janvier 1985 (27e et 28e séances) (voir [Doc. 5339](#), avis de la commission des questions politiques sur le rapport relatif aux activités de l'OCDE en 1983). Texte adopté par l'Assemblée le 31 janvier 1985 (28e séance).



10. Invite les gouvernements des pays membres de l'OCDE à coordonner leurs plans d'aide d'urgence et de réhabilitation aux pays d'Afrique gravement touchés, en étroite liaison avec le Secrétaire général des Nations Unies, en agissant notamment pour que :

- a. l'aide parvienne directement aux populations intéressées ;
- b. les problèmes posés par les difficultés de transport soient surmontés en mobilisant tous les moyens techniques nécessaires ;
- c. la proposition de la FAO de créer des réserves de vivres en Afrique soit acceptée par les pays donateurs ;
- d. les organisations non gouvernementales soient encouragées et soutenues dans leurs activités de soutien à l'aide alimentaire ;
- e. le programme d'action commune et le fonds de la Banque mondiale pour l'Afrique subsaharienne soient soutenus, afin que les différents efforts soient encadrés de façon cohérente dans une stratégie globale à long terme en vue d'un développement autonome, auto-entretenu, s'attaquant aux causes profondes de la pénurie actuelle.